



**Prochaine réunion DP le 30 novembre 2018.  
Une question ? Une préoccupation ?  
Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange**

## Réponses DP octobre 2018

### **Question/réclamation 1**

De plus en plus de process, d'informations se trouvent dorénavant sur piazza. Comment les salariés font pour récupérer ces éléments alors que la direction dit qu'il n'est pas obligatoire de s'y inscrire.

Dans un souci de qualité de service et afin que les salariés aient le même niveau d'information, que compte faire la direction pour transmettre aux salariés non-inscrits sur piazza ces informations, process ?

### **Réponse de la direction :**

Nous allons rappeler la nécessité de pouvoir accéder aux éléments relatifs à l'activité, et qui sont diffusés sur Piazza, sur un autre support de diffusion ou de stockage

### **Question/réclamation 2**

Il apparait pour certains conseillers clients, que le temps alloué pour l'auto évaluation arcq n'est pas suffisant. Que compte faire la direction pour les salariés qui ont besoin plus de temps ?

### **Réponse de la direction :**

Le temps prévu pour l'auto-évaluation sur le métier de CC N1 est ressorti du pilote mené. En réel, cela a varié d'un CC a un autre. Les salariés ayant besoin de plus de temps se sont rapprochés de leur manager pour trouver une solution. Ainsi certains CC ont eu plus de temps alloué quand cela était possible ou les managers ont passé plus de temps avec eux durant la phase d'entretien.

### **Question/réclamation 3**

Le 05 septembre la direction du sco convoque les irp pour annoncer la réorganisation des managers, arguant le fait le nombre top élevé de managers, or le 6 septembre un appel à candidature pour un poste de manager pour la GCC Valenciennes était en ligne. Pourquoi ?

### **Réponse de la direction :**

Il s'agit d'une évolution de l'organisation du département qui ne concerne pas un site en particulier. Par ailleurs il n'y a pas de manager supplémentaire dans l'équipe.

### **Question/réclamation 4**

Pour les salariés en TPS et les retraités, comment doivent t ils faire pour renouveler la carte restauration, celle-ci étant obligatoire pour la cantine ?

De même comment doivent t ils faire pour demander une carte de restauration si ils souhaitent déjeuner au ri pendant leurs tps ou retraite ?

### **Réponse de la direction :**

L'accès aux Restaurants Inter-Entreprises (RIE) et Restaurants Inter-Administrations (RIA) est ouvert uniquement aux salariés de l'entreprise, dans les conditions d'accès et d'accueil prévues dans les conventions d'adhésion.

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/la-restauration-collective>

Les salariés en TPS et les retraités (sur présentation du titre de retraite) peuvent se faire délivrer un badge restauration qui permet l'accès aux restaurants Orange sous réserve du respect des règles d'accueil et d'accès aux bâtiments

### **Question/réclamation 5**

Certains caissons sont vides et non utilisés, a-t-on le droit de les récupérer à son domicile ?

### **Réponse de la direction :**

Non pas pour le moment ; Une communication auprès des salariés est effectuée lorsque nous déstockons du mobilier

### **Question/réclamation 6**

Va t- il y avoir une cession du mobilier ? Si oui la direction va-t-elle avertir l'ensemble des salariés ?

### **Réponse de la direction :**

Comme cela est indiqué dans la réponse précédente, si un déstockage intervenait, les salariés en seront informés

### **Question/réclamation 7**

Un grand nombre de salariés en temps partiel ont le mercredi comme jour de repos. En 2019 beaucoup de jours fériés notamment le 1 er mai, le 8 mai, le 25 décembre ainsi que le 1 janvier 2020 sont des mercredis. Une mesure avait été mise en place i y a quelque années concernant ces années atypiques, en sera-t-il de même pour 2019 ?

### **Réponse de la direction :**

Il ne peut y avoir de mesure de la sorte. Le calendrier est en quelque sorte aléatoire. De plus, comment voulez vous gérer le cas des personnes qui ont un autre jour de la semaine comme jour non travaillé et qui voient se jour un peu moins, ou beaucoup moins, impacté que ceux qui ont le mercredi?

### **Question/réclamation 8**

A quelle date sera disponible le dispositif OAP sur la do Nord ?

**Réponse de la direction :**

Nous n'avons pas de retour d'information pour le moment.

Vos représentants  
CFE-CGC Orange  
SCO Nord Pas De Calais

- Dabia Benmouffok
- Denis Fournier
- Rachid Boudaoud
- Stéphanie Vercrusse

Chers collègues, si vous recevez cette lettre, c'est que vous nous avez autorisés à vous envoyer nos publications.

Si vous connaissez des collègues qui souhaitent également la recevoir, merci de les diriger vers nous.

Si ne vous souhaitez plus la recevoir, faites-nous le savoir par retour de mail.